

# CONCOURS INTERNE DE BIBLIOTHÉCAIRE TERRITORIAL

SESSION 2017

ÉPREUVE D'ÉTUDE DE CAS

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

**Étude de cas portant sur les aspects de la gestion d'une bibliothèque.**

Durée : 4 heures

Coefficient : 3

**SPÉCIALITÉ : BIBLIOTHÈQUES**

## À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome et sans imprimante est autorisée.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne sont en aucun cas prises en compte.

**Ce sujet comprend 5 pages.**

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir un surveillant.

Bibliothécaire territorial dans un réseau municipal de médiathèques comprenant une médiathèque centrale et 2 annexes de quartier, vous êtes intégré à l'équipe de direction et en charge de la politique documentaire sur l'ensemble du réseau.

La municipalité a engagé une politique de participation des citoyens dans la gestion des services publics de la commune. Une « Charte de la participation citoyenne » a été élaborée au sein des conseils de quartiers et adoptée.

Dans ce contexte, vous êtes chargé d'intégrer une participation des usagers dans la constitution et la médiation de la collection. Les usagers devront être à la fois acteurs et moteurs de la constitution et de la valorisation des fonds documentaires.

Deux médiateurs du livre sont chargés de faire vivre ces actions de co-construction des collections avec vous.

Vous avez la possibilité de solliciter les membres de l'équipe, notamment chacun des 12 acquéreurs en charge d'un domaine d'acquisition de la collection pour l'ensemble du réseau, pour leur expertise sur les fonds documentaires et leur connaissance du public.

Cette démarche participative doit comprendre l'ensemble du territoire communal, soit le centre-ville desservi par la médiathèque centrale et les 2 quartiers desservis par les annexes.

Un budget de 5 000 € est dédié à l'opération de co-construction des collections, soit 5 % du budget d'acquisitions documentaires pour l'ensemble du réseau.

Il est également possible de faire appel au service communal "Vivre ensemble", dédié à la mise en place des démarches participatives qui peut participer jusqu'à hauteur de 1 000 € pour des dépenses autres que celles d'acquisitions documentaires.

Vous pourrez utiliser pour ce projet le portail, la page Facebook et le compte Twitter de la médiathèque.

Votre hiérarchie vous demande de lui présenter un projet de mise en œuvre de cette co-construction de la collection avec les usagers.

#### **Liste des documents :**

- |                   |   |
|-------------------|---|
| <b>Document 1</b> | Charte de la participation citoyenne de Cultureville (extrait) - 1 page |
| <b>Document 2</b> | Diagnostic communal de Cultureville - 2 pages                           |

## DOCUMENT 1

### Charte de la participation citoyenne de Cultureville

Les sept engagements du Conseil Municipal :

#### **RENFORCER ET DÉVELOPPER LES ESPACES DE PARTICIPATION ET DE DIALOGUE AVEC LES HABITANTS**

1. *Concevoir des démarches participatives adaptées à l'importance des projets.*  
En fonction des questions organisationnelles, financières ou liées à l'importance du sujet, les élus choisiront le mode et le niveau de participation adaptés, pouvant créer des démarches ad hoc pour les sujets structurants pour l'avenir de la commune.
2. *Organiser des réunions de quartiers régulières.*  
Ces rencontres pourront être organisées selon des problématiques locales, ou pour faciliter l'information des habitants sur les projets de la commune.
3. *Créer des espaces de dialogue permettant une consultation accrue des citoyens sur le fonctionnement des services proposés à la population.*  
Dans les domaines associatif, culturel, sportif, des démarches de participation et de co-construction des services avec les citoyens seront mises en place.

#### **CRÉER LES CONDITIONS DE LA PARTICIPATION DE CHACUN**

Il est essentiel que chacun ait la possibilité de s'investir dans ces démarches, y compris les personnes d'ordinaire éloignées de la chose publique.

4. *Adapter autant que possible l'organisation des réunions aux contraintes des participants (lieux, horaires, etc.)*
5. *Constituer des groupes diversifiés, en termes de localisation dans la commune, d'âge, de catégories socioprofessionnelles, etc.*
6. *Allouer, chaque année, un budget spécifique pour le fonctionnement des espaces de dialogue permettant la co-construction des services.*

#### **RENDRE COMPTE DES TRAVAUX MENÉS PAR LES HABITANTS**

7. *Un bilan annuel du travail des initiatives et des structures participatives sera élaboré.*  
Une synthèse du travail effectué et des propositions des instances participatives sera communiquée.

## DOCUMENT 2

### Diagnostic communal de Cultureville

<b>Population et habitat</b>	<b>Nom de la commune</b>	Cultureville			
	<b>Nbre d'habitants</b>	45 000			
	<b>Répartition par âge</b>	Jeunes	Etudiants	Actifs	Retraités
		24 %	14 %	39 %	23 %
	<b>Catégories socio-professionnelles</b>	Agriculteurs	Artisans	Cadres	Professions intermédiaires
		1 %	8 %	11 %	21 %
		Employés	Ouvriers	Retraités	Sans activité prof.
18 %		8 %	23 %	10 %	
<b>Habitat</b>	Collectif	Individuel	Principal	Secondaire	
	62 %	38 %	92 %	8 %	
<b>Equipements et services</b>	<b>Petite enfance</b>	8 crèches et halte-garderies, 115 assistantes maternelles			
	<b>Centres de loisirs</b>	3 centres de loisirs 3-6 ans 4 centres de loisirs 7-14 ans			
	<b>Maternelles</b>	9 écoles maternelles			
	<b>Elémentaires</b>	12 écoles élémentaires			
	<b>Collèges</b>	5 collèges			
	<b>Lycées</b>	3 lycées généraux et 2 lycées professionnels			
	<b>Enseignement supérieur</b>	1 institut universitaire généraliste 1 école d'infirmières 1 école d'ingénieurs			
	<b>Hôpitaux</b>	1 hôpital			
	<b>Maisons de retraites</b>	6 maisons de retraite et hébergements pour personnes âgées			
<b>Equipements et services culturels</b>	<b>Librairies</b>	4 librairies généralistes, 2 librairies jeunesse			
	<b>Théâtres</b>	1 théâtre municipal			
	<b>Cinémas</b>	1 cinéma municipal classé art et essai, 2 multiplexes			
	<b>Ecoles de musique</b>	1 école de musique municipale, 3 écoles associatives spécialisées			
<b>Vie associative</b>	<b>Associations culturelles</b>	1 radio associative 1 association promouvant les cultures urbaines et le hip-hop 1 association organisatrice d'un festival d'art de la rue 1 association promouvant la culture portugaise 1 association d'archéologie - spéléologie 1 association des amis des arts 1 association des amis de l'orgue			

Réseau de médiathèques	<b>Equipements</b>	Surface		Budget d'acquisition	Budget d'animation
		3 médiathèques : 1 centrale de 4 300 m <sup>2</sup> 2 annexes de 800 et 500 m <sup>2</sup>		180 000 €	15 000 €
	<b>Collections</b>	Imprimés	Musique	Cinéma	Total
		125 000 livres 300 abonnements périodiques	27 000 CD	12 000 DVD	164 000 documents (hors périodiques)
		Nombre de prêts annuel	Nombre de prêts livres jeunesse	Nombre de prêts livres adultes	Nombre de prêts CD et DVD
	<b>Prêts</b>	345 000	145 000	98 000	102 000
		Jeunes (-18 ans)	Adultes	Total	Part de la population inscrite
	<b>Publics (nombre d'inscrits)</b>	2 600	4 100	6 700	14,90 %

